

Montréal, le 17 mars 2016

PAR COURRIEL
[REDACTED]

Maître [REDACTED]

Objet : Demande d'accès aux documents
N/Réf. : 0801-01-2015-379

Maître,

Par la présente, nous accusons réception de votre demande d'accès à l'information reçue à nos bureaux le 26 février 2016, laquelle vise à obtenir des statistiques sur le pourcentage de parties non représentées devant le Tribunal administratif du Québec (ci-après, le « TAQ »).

Nous vous informons, conformément à l'article 47 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre c. A-2.1), que le TAQ détient de tels renseignements et qu'ils peuvent vous être communiqués.

Nous tenons cependant à vous préciser que les documents contenant les renseignements qui vous sont transmis ne peuvent être qualifiés de statistiques officielles. En fait, les renseignements ont été compilés à l'interne afin de répondre à un besoin strictement ponctuel. Les données sont des extraits de la base de données du système mission du TAQ qui dressent un portrait à deux moments différents en novembre 2013, et ce, en fonction des informations ayant été saisies au système au moment de la demande. Ainsi, ce portrait peut évoluer dans le temps en raison des informations colligées par la suite. Ceci peut expliquer certaines variations entre les documents relativement au nombre de recours. Vous trouverez ci-joint une copie des trois documents suivants :

- Requérants représentés selon les matières pour l'année financière 2012-2013 ;
- Accusé(e)s/ parties expropriées représentées selon les matières pour l'année financière 2012-2013 ;
- Nombre de dossiers dans lequel le requérant est représenté.

... /2

Enfin, nous vous informons que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information une révision de cette décision. Vous trouverez ci-joint un avis relatif à l'exercice de ce recours.

Espérant le tout conforme à vos attentes, veuillez agréer, Maître, nos salutations distinguées.

ORIGINAL SIGNÉ

Julie Baril

Directrice des affaires juridiques

Responsable de l'accès aux documents

des organismes publics et de la protection des renseignements personnels

p. j. Tableaux, graphique et avis de recours